

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 1^{er} juin 2023 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 22/05/2023

Présents : 10/14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, M. LOUCHE Robin

Absents : 4 /14 : M. FAYAD Ghassan, Mme STEEMERS Pascale, Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M DIJON Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 10

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

ALSH ESTEZARGUES 2023 Modification de tarifs

Vu la délibération 2015-254 approuvant la signature de la convention ALSH avec la commune d'Estézargues
Vu la délibération 2019-567 renouvelant la convention ALSH avec la commune d'Estézargues,
Vu la délibération 2021-717 du 27 mai 2021 renouvelant la convention ALSH avec la commune d'Estézargues,
Vu la délibération du Conseil municipal d'Estézargues en date du 24 mai 2023 modifiant le règlement intérieur extrascolaire et les tarifs du centre de loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE les nouvelles conditions
- ACCEPTE la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à défaut un adjoint à la signer
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET

